Rapport économique annuel 1999

2000/2046(COS) - 24/11/1999 - Document de base non législatif

OBJECTIF: le document de la Commission présente le bilan de l'économie de l'Union pour l'année 1999. CONTENU: l'euro a été lancé le 1er janvier 1999 dans un contexte macro-économique favorable mais au milieu d'une phase de ralentissement conjoncturel déclenché par les crises financières de 1997-98. Confirmant le scenario envisagé en début d'année par les services de la Commission, l'activité économique est restée faible au premier semestre 1999. Le taux de croissance annuel du PIB est tombé aux alentours de 1,5%, contre 3% environ au premier semestre. Les exportations ont accusé un net ralentisement et l'atonie de la demande extérieure, se conjuguant à l'instabilité financière, a provoqué un important ajustement sur les stocks. L'investissement en biens d'équipement s'est lui aussi ralenti. Toutefois, l'ampleur de la récession a été limitée dans l'Union et des signes clairs de reprise sont visibles depuis le début de l'été: envolée des exportations, redémarrage de la production et des échanges mondiaux et compétitivité accrue, par suite de la dépréciation de l'euro au premier semestre. Selon les prévisions, la croissance économique devrait passer d'un rythme annuel d'environ 1,5% au premier trimestre à 2,75% au dernier trimestre de 1999. Pour l'année, les services de la Commission tablent sur une croissance du PIB de 2,1% tant dans l'Union que dans la zone euro et prévoient une consolidatiion de la reprise au cours des deux prochaines années. Ainsi, la progression du PIB dans l'Union devrait accélérer et passer de 2,1% en 1999 à 3% par an en 2000 et 2001 (2,9% pour la zone euro). La Commission note que certains écarts de croissance entre les États membres ont persisté en 1999. Ces écarts devraient nettement se réduire dans les prochaines années en raison notamment de l'existence d'une politique monétaire unique et d'un cadre politique privilégiant la stabilité. Ces différences devront néanmoins faire l'objet d'un suivi attentif. Malgré le ralentissement temporaire de l'activité économique qui s'est produit à la fin de l'année dernière, l'emploi a continué à croître à un bon rythme: le chômage est progressivement tombé à 9,2% pour toute l'Union en 1999 et devrait poursuivre sa décrue pour avoisiner 8% en 2001. Toutefois, la persistance d'un taux de chômage élevé et la faiblesse du taux d'emploi demeurent des problèmes majeurs dans l'Union. Cela est dû en particulier aux médiocres performances du marché du travail durant les vingt dernières années, aux effets cumulés d'une serie de perturbations générales de l'offre et de la demande, et au fait que les institutions chargées de l'emploi et de la réglementation des marchés de produits n'ont pas su s'adapter suffisamment vite à l'évolution des conditions économiques. D'où la nécessité d'une stratégie globale ambitieuse qui progresse en parallèle sur tous les marchés: cela suppose en particulier des politiques macro-économiques saines privilégiant la stabilité à moyen terme, la poursuite d'une politique d'assainissement budgétaire, des réformes structurelles pour améliorer le fonctionnement du marché du travail et la poursuite de réformes économiques visant à renforcer la concurrence sur lesmarchés de produits. En 1999, l'économie de l'Union a continué de bénéficier d'une grande stabilité des prix. L'inflation a atteint son plus bas niveau au début de l'année avec 0,9% pour remonter à 1,2% en septembre sous l'effet de l'augmentation des prix de l'énergie et de la dépréciation de l'euro. On s'attend à une nouvelle légère remontée de l'inflation qui devrait atteindre 1,5% en 2000 comme en 2001. Dans cette perspective, il conviendra de veiller à ce que les différentiels d'inflation, qui persisteront nécessairement dans la zone euro, n'entraînent pas de déséquilibes conjoncturels. En pareil cas, il pourrait s'avérer opportun de recourir à des mesures économiques d'ordre structurel ou bugétaire. Un suivi attentif de l'évolution des prix et des salaires est donc essentiel dans le cadre de l'UEM. Étant donné à la fois la compatibilité de l'inflation actuelle et escomptée avec la définition que donne la BCE sur la stabilité des prix, la perspective d'une appréciation de l'euro à moyen terme, les tendances plutôt rassurantes de l'évolution des salaires et la poursuite de l'amélioration des situations budgétaires, la Commission estime qu'il est probable que les conditions monétaires resteront propices à la croissance et à l'emploi. De plus, l'ajustement budgétaire se poursuit bien que la reprise naissante offre l'occasion d'être plus ambitieux. Une position proche de l'équilibre est attendue d'ici 2001 dans l'Union euripéenne prise globalement, tandis que la zone euro a encore du chemin à parcourir pour y parvenir. La Commission insiste sur le fait que les États membres seront confrontés à une hausse importante du ratio de dépendance économique des personnes âgées après 2010, en même temps qu'à la contraction de leur population active, ce qui risque

d'entraîner une forte augmentation des dépenses liées aux systèmes de retraite et de santé publics. Faute d'assainir leurs dispositifs en la matière, les États membres pourraient avoir des difficultés à respecter le pacte de stabilité. Un processus de réforme global s'impose donc pour faire face aux conséquences de ce phénomène. Tout d'abord, la politique du vieillssement actif doit être renforcée par des réformes visant à relever le taux de participation des travailleurs âgés et à réduire le taux élevé de chômage structurel. Ensuite, des réformes doivent être poursuivies afin de rétablir la viabilité financière des régimes de retraite publics. Les mesures devraient se concentrer sur les droits à pension et viser à supprimer toutes les dispositions et incitations qui poussent actuellement à un retrait précoce du marché du travail. La poursuite de l'amélioration des positions budgétaires doit également s'accompagner d'un allègement de la pression fiscale, notamment en ce qui concerne la fiscalité du travail. La Commission souligne enfin que l'introduction de l'euro a eu des effets très rapides et profonds sur tout l'éventail des marchés financiers européens en renforçant leur intégration et leur efficacité. La suppression des restrictions sur les avoirs en devises dans la zone euro, combinée à des rendements obligataires historiquement bas, contribue à une diversification géographique des placements, qui ne s'effectuent plus au niveau local mais à l'échellepaneuropéenne.